

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 18 du 11 mai 2018**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte 12

**CIRCULAIRE N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF**

relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2018.

*Du 24 avril 2018*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des ressources humaines ».

**CIRCULAIRE N° 501880/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2018.**

*Du 24 avril 2018*

NOR A R M T 1 8 5 0 7 1 9 C

---

*Référence :*

Instruction n° 13014/ARM/RH-AT/EP/PRH/OFF du 7 juillet 2017 (BOC n° 34 du 17 août 2017, texte 10 ; BOEM 640.3.4.5).

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/EP/PRH/OFF du 30 mai 2017 (BOC n° 26 du 22 juin 2017, texte 16).

*Référence de publication :* BOC n° 18 du 11 mai 2018, texte 12.

---

La présente circulaire fixe, pour 2018, le nombre de places offertes aux concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2).

**1. PLACES OFFERTES.**

Le nombre des places offertes en 2018 aux concours d'accès à l'EMS 2 est fixé à quatre-vingts (80) pour l'armée de terre.

La répartition entre les différents concours est précisée dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS.	VOLUMES OUVERTS.
Sciences de l'ingénieur (SI).	34.
Sciences humaines et relations internationales (SHRI).	46.

**2. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire n° 501880/DEF/RH-AT/PRH/OFF du 30 mai 2017 relative aux places offertes pour les concours de l'enseignement militaire supérieur du second degré en 2017 est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Hervé WATTECAMPS.